



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer

Question écrite n° 54735

Texte de la question

Mme Viviane Le Dissez attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les moyens alloués à la recherche en matière de lutte contre les cancers pédiatriques. En effet, le cancer demeure la première cause de mortalité des enfants par maladie, notamment en raison de la faible évolution concernant les traitements pour les enfants atteints de cancers spécifiques (comme les tumeurs cérébrales pédiatriques). Sur les 60 types de cancers pédiatriques existants, l'amélioration des chances de guérir concernent principalement les enfants qui peuvent bénéficier des traitements anti-cancer initialement développés pour "les adultes". Face à ce constat, plusieurs mesures sont prévues par le troisième plan cancer 2014-2019 afin de garantir des prises en charge adaptées suivi d'un accompagnement global au-delà des soins pour mieux préparer et suivre l'enfant et sa famille dans l'après-cancer, ainsi que pour permettre une amélioration de l'accès des jeunes à l'innovation et à la recherche. À cette fin, ce plan prévoit la création de centres de phase précoce, mais également de faire bénéficier les jeunes en échec thérapeutique de thérapies ciblées et sécurisées (programme Acsé), de prioriser la cancérologie pédiatrique dans les essais de recherche clinique et de réaliser pour plusieurs tumeurs de l'enfant le séquençage complet du génome afin de faire bénéficier aux enfants porteurs de ces tumeurs d'une médecine personnalisée. Or les associations de défense des enfants victimes de cancer regrettent que ces mesures ne représentent au final que de 2 % des fonds de recherche anti-cancer. Aussi, face aux importants besoins de financement des recherches et des voix thérapeutiques spécifiques que nécessitent le traitement des cancers pédiatriques, elle souhaite connaître plus précisément quelle est sa position sur la proposition de créer un fonds spécifique qui pourrait, par exemple, être financé par le biais d'une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires des firmes pharmaceutiques.

Texte de la réponse

Chaque année en France, près de 2 500 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués chez les enfants (1 700) et les adolescents (700). Le taux de guérison des enfants atteints de cancer s'est considérablement amélioré, passant de 25 à 80 % en 30 ans. En France, la prise en charge de ces cancers de l'enfant s'effectue dans des centres spécialisés en cancérologie pédiatrique, identifiés dans chaque région. Chaque centre spécialisé dispose d'un environnement adapté intégrant les dimensions familiale, psychologique, sociale et scolaire spécifiques aux enfants. Dès le plan cancer 2009-2013, deux appels à projets ont été lancés par l'institut national du cancer (INCa) pour soutenir des projets en faveur de la lutte contre les cancers pédiatriques. Deux registres spécialisés des cancers de l'enfant existent au plan national. Par ailleurs, 40 essais cliniques engagés par l'INCa et l'institut thématique multi-organismes (ITMO cancer) sont actuellement ouverts aux inclusions d'enfants atteints de cancer. Entre 2004 et 2011, 10 % du financement de la recherche a été dédié aux cancers pédiatriques. Le plan cancer 2014-2019 lancé par le Président de la République le 4 février 2014 vise à renforcer ce qui a été engagé. De nombreuses mesures concernent les enfants et adolescents dans le domaine de l'accès à l'innovation et de l'offre médicale. Ce nouveau plan prévoit d'identifier et de labelliser des centres de référence au niveau national pour les prises en charge des enfants présentant des tumeurs rares ou avec indication de recours à des techniques très spécialisées. Parmi les mesures, figurent également la création de

centres de phase précoce dédiés aux cancers pédiatriques, l'ouverture aux enfants du programme AcSé qui vise à faire bénéficier des patients en échec thérapeutique d'un accès sécurisé à des thérapies ciblées, ainsi que le séquençage des tumeurs de l'enfant qui permettra de leur faire bénéficier de la médecine personnalisée. Des partenariats avec l'industrie pharmaceutique seront développés pour accélérer la prise en compte des cancers rares et des cancers pédiatriques. En matière d'accès aux médicaments innovants, le plan encourage une politique globale de fixation de priorités pour le développement des médicaments, la cancérologie pédiatrique en fera partie. L'ensemble des acteurs concernés, professionnels de santé, institutions et associations de patients vont pouvoir s'appuyer sur ce nouveau plan pour faire progresser la lutte contre cette maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Viviane Le Dissez](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54735

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3472

Réponse publiée au JO le : [26 août 2014](#), page 7143